



Affaires acadiennes et francophones
Loi sur les services en français

RAPPORT ANNUEL

2017-2018





Loi sur les services en français
Rapport annuel
2017-2018

Table des matières

Message du premier ministre Wade MacLauchlan	1
La <i>Loi sur les services en français</i>	3
Le Comité consultatif de la communauté acadienne et francophone	5
Les coordonnateurs des services en français.....	6
Les priorités de la communauté acadienne et francophone	6
La capacité du gouvernement	8
La reddition de compte.....	10
Les activités du Secrétariat aux affaires acadiennes et francophones.....	11
Les progrès réalisés par les institutions gouvernementales.....	13
Les progrès à venir	21

Message du premier ministre Wade MacLauchlan

La communauté acadienne et francophone occupe une place importante dans la province de l'Île-du-Prince-Édouard. D'un bout à l'autre, nous retrouvons des symboles de l'Acadie – le drapeau étoilé, les noms francophones de nos communautés et les patronymes acadiens. Le gouvernement reconnaît que la riche culture acadienne et la langue française rassemblent les Acadiens, les francophones et les Insulaires d'expression française. Depuis 1987, le gouvernement travaille à appuyer la communauté acadienne et francophone selon ses meilleures capacités. De nombreuses politiques et une loi partiellement promulguée ont été élaborées et retravaillées pour arriver à la *Loi sur les services en français* actuelle.



Depuis la promulgation de la *Loi* en 2013, le gouvernement a pu mettre en œuvre certaines garanties pour la communauté acadienne et francophone telles que la correspondance écrite et la participation aux consultations publiques dans la langue de choix de l'interlocuteur.

Le gouvernement poursuit la mise en œuvre de la *Loi* en étroite collaboration avec la communauté acadienne et francophone par le biais du Comité consultatif de la communauté acadienne et francophone. C'est par cette collaboration fructueuse que nous arrivons à harmoniser les capacités du gouvernement aux besoins prioritaires de cette communauté.

Le présent rapport souligne trois nouveaux services qui ont été désignés le 30 décembre 2017 :

- le service d'information de télésanté (811);
- l'offre d'information sous toute forme dans le cadre d'expositions permanentes ou temporaires au Musée acadien;
- tous les services offerts en personne au Musée acadien, y compris les services aux visiteurs, les services d'interprétation, les services d'appui à la recherche et les programmes d'interprétation et d'éducation.

Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard et la communauté acadienne et francophone partagent un but commun : de promouvoir et de contribuer davantage à l'épanouissement de la culture et de la langue française des Acadiens, des francophones et des Insulaires d'expression française. Nous aurons la belle occasion de faire justement ceci l'été prochain lorsque nous recevrons les quatre coins du monde pour le Congrès mondial acadien au mois d'août 2019.

La force de la communauté est dans notre taille : les Insulaires travaillent ensemble pour arriver à de grandes choses. C'est la raison pour laquelle nous sommes l'Île au cœur vaillant.

A handwritten signature in black ink that reads "Wade MacLauchlan". The signature is written in a cursive, slightly slanted style.

H. Wade MacLauchlan
Premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard
Ministre responsable des Affaires acadiennes et francophones

La Loi sur les services en français

La *Loi sur les services en français* est en vigueur depuis le 14 décembre 2013; l'exercice 2017-2018 représente la quatrième année financière complète de sa mise en œuvre. La *Loi* et son *Règlement général* mettent en place des obligations claires en ce qui a trait à la prestation de services en français. Il est à noter que la *Loi* est fondée sur le principe de l'harmonisation des priorités de la communauté acadienne et francophone avec la capacité du gouvernement d'offrir ces services.

La *Loi* permet la désignation de services et établit des obligations quant à la prestation des services désignés, soit qu'ils doivent être offerts en français ou en anglais au choix de la personne et dans une qualité comparable dans les deux langues. La désignation de services est déterminée par les institutions gouvernementales, tenant compte des priorités de la communauté, et se fait par règlement.

Pour ce qui est de la correspondance et des consultations publiques, la *Loi* stipule que les institutions gouvernementales doivent répondre en français, par écrit, à la correspondance reçue en français, et que lors de consultations publiques à l'échelle provinciale, elles doivent offrir au public une occasion d'y participer en français.

La *Loi* établit plusieurs mécanismes pour assurer sa mise en œuvre :

- Le Comité consultatif de la communauté acadienne et francophone conseille le ministre responsable des Affaires acadiennes et francophones sur toute question ayant trait à cette communauté dans la province, notamment ses priorités en matière de services en français.
- Chaque institution gouvernementale doit nommer un coordonnateur des services en français devant notamment la conseiller sur la mise en œuvre de la *Loi*.
- Un agent aux plaintes, nommé par le ministre responsable des Affaires acadiennes et francophones, est chargé de traiter les plaintes faites en vertu de la *Loi*.
- Le Secrétariat aux affaires acadiennes et francophones est responsable de l'application de la *Loi* et de son règlement. Le Secrétariat fournit aussi un soutien opérationnel et administratif au Comité consultatif de la communauté acadienne et francophone, et préside le Comité des coordonnateurs des services en français, établi par la *Loi*.

De plus, la *Loi* met en place des mesures de reddition de compte qui assurent, de façon annuelle, que le gouvernement effectue une planification en matière de programmes et de services en français; rapporte les plaintes reçues; et dépose un rapport à l'Assemblée législative.

Le *Règlement général*, quant à lui, énumère les institutions gouvernementales assujetties à la *Loi*, définit l'offre active des services désignés et décrit les services désignés.

Une étape importante a été franchie depuis la promulgation; de nouvelles institutions gouvernementales ont été ajoutées, portant le nombre de ces institutions à 21.

Les six services désignés

L'ajout en décembre 2017 de trois nouveaux services désignés renforce le fondement solide que représente la *Loi sur les services en français*.

Service désigné	Institution gouvernementale
Les services offerts en personne à la bibliothèque publique d'Abram-Village, à la bibliothèque publique Dr.-J.-Edmond-Arsenault (Charlottetown) et à la bibliothèque publique J.-Henri-Blanchard (Summerside)	Ministère de l'Éducation, du Développement préscolaire et de la Culture
La prestation par téléphone et en ligne du service d'information pour les voyageurs (511)	Ministère des Transports, de l'Infrastructure et de l'Énergie
Les panneaux de signalisation routière, à l'exception des panneaux d'arrêt et des panneaux électroniques à messages variables	
Le service d'information de télésanté – 811	Santé Î.-P.-É.
L'offre d'information sous toute forme dans le cadre ou à l'appui d'expositions permanentes ou temporaires au Musée acadien	Musée et Fondation du Patrimoine
Tous les services offerts en personne au Musée acadien, y compris les services aux visiteurs, les services d'interprétation, les services d'appui à la recherche et les programmes d'interprétation et d'éducation	

Le Comité consultatif de la communauté acadienne et francophone

Le Comité consultatif de la communauté acadienne et francophone, créé en 1977, joue un rôle crucial dans la mise en œuvre de la *Loi*. En effet, le Comité veille à ce que le gouvernement soit informé des priorités en matière de services de la communauté acadienne et francophone. Son rôle est aussi de conseiller le gouvernement sur la désignation des services, la prestation en français des services désignés et toute autre question relative à la communauté acadienne et francophone de la province. Le Comité est composé de dix membres, soit un membre pour chacune des six régions acadiennes et francophones (Prince-Ouest, Évangéline, Summerside-Miscouche, Rustico, Charlottetown et Kings-Est) et quatre autres membres, y compris la présidente ou le président. Les membres siégeant au Comité en 2017-2018 étaient :

Jacinthe Lemire, présidente
Yvonne Deagle, région de Prince-Ouest
Josée Arsenault, région Évangéline
Béatrice Caillié, région de Summerside-Miscouche
Stéphane Blanchard, région de Rustico
Fatiha Enniri, région de Charlottetown
Rolland Dionne, région de Kings-Est
Andy Gallant, membre individuel
Maurice Poirier, membre individuel
Selina Pellerin, membre individuel



Pendant la période du rapport, le Comité s'est rencontré cinq fois en personne et deux fois par téléconférence. Les membres ont aussi rencontré de nombreux acteurs de la communauté, parmi lesquels les représentants de la Société Saint-Thomas-d'Aquin (SSTA), la Commission scolaire de langue française (CSLF) et l'agente aux plaintes. De plus les membres ont eu l'occasion d'assister à une présentation et un échange avec des représentants du gouvernement, notamment du ministère de l'Éducation, du Développement préscolaire et de la Culture.

Conformément au mandat que lui donne la *Loi*, le Comité a identifié les priorités de la communauté acadienne et francophone pour l'exercice financier 2018-2019. Ces priorités sont utilisées par les institutions gouvernementales dans l'élaboration du plan et du rapport annuels qu'ils sont tenus de préparer selon la *Loi*.

Au cours de la période, le SAAF a préparé un document de sensibilisation, en réponse à une demande de l'agente aux plaintes. Le CCCAF a participé à l'élaboration de ce document, afin d'informer la communauté sur le mécanisme de plainte de la *Loi sur les services en français*. En outre, le comité a poursuivi sa collaboration, dans le but d'échanger sur des dossiers communs, avec la Société Saint-Thomas-d'Aquin : ils se sont rencontrés une fois au cours de l'exercice.

Les coordonnateurs des services en français

Chaque institution gouvernementale assujettie à la *Loi* est tenue de nommer un coordonnateur des services en français. Pendant l'année financière 2017-2018, toutes les institutions gouvernementales avaient un coordonnateur.

Les coordonnateurs s'assurent de l'élaboration des plans et des rapports annuels que les institutions ont l'obligation de préparer selon la *Loi*. Ils ont pour rôle d'apporter conseil et appui à leur institution en ce qui touche aux affaires acadiennes et francophones. Ils ont également la charge de traiter les plaintes déposées auprès de leur institution en vertu de la *Loi*.

La *Loi* prévoit aussi la mise en place du Comité des coordonnateurs des services en français, présidé par le Secrétariat aux affaires acadiennes et francophones. En 2017-2018, le Comité s'est rencontré quatre fois en personne. Il a continué sa tâche de mise en œuvre de la *Loi sur les services en français*.

Au cours de la période du rapport, il a été entre autres question de sujets comme : un recrutement plus ciblé pour les postes désignés bilingues; l'évolution du nombre des formations langagières; la traduction du site Web du gouvernement; les rapports annuels des institutions gouvernementales; les événements au sein de la communauté acadienne et francophone, notamment une présentation par la SSTA.

Les priorités de la communauté acadienne et francophone

Comme indiqué auparavant, le Comité consultatif de la communauté acadienne et francophone est chargé d'informer le gouvernement sur les priorités de la communauté acadienne et francophone.

Toutes les priorités identifiées depuis la promulgation de la *Loi* en 2013 restent valables. Le Comité a pour but de continuer à suggérer des actions de plus en plus structurantes, tout en poursuivant le travail accompli au cours des exercices passés.

Dans le cadre de l'identification des priorités pour l'exercice 2018-2019, le Comité a établi une nouvelle liste d'actions prioritaires, ainsi qu'une liste de suivi des priorités identifiées antérieurement, à propos desquelles un suivi devrait être fait. L'approche a été validée auprès du Réseau des développeurs (RDD). La Société Saint-Thomas-d'Aquin (SSTA) a communiqué avec les membres du Réseau les invitant à communiquer avec le SAAF. Le SAAF a reçu de la rétroaction du RDD.

Par ailleurs, le Comité a communiqué ces priorités au Ministre. Comme le stipule la *Loi*, cette information a également été communiquée aux institutions gouvernementales dans le cadre de l'élaboration des plans annuels pour 2018-2019.



Les priorités de la communauté acadienne et francophone pour 2018-2019 sont les suivantes :

- Identifier les services en ligne qui pourraient être désignés
- Faire l'inventaire des services gouvernementaux offerts en français et le rendre disponible en ligne
- Identifier des services qui pourraient être désignés au foyer Summerset
- Sensibiliser les employés d'Accès Î.-P.-É. sur les services disponibles en français (p. ex. plaques d'immatriculation)
- Développer une stratégie de promotion de services gouvernementaux disponibles en français comprenant tout mécanisme d'offre de service
- Faire l'analyse des services offerts par des employés bilingues dans des postes désignés bilingues pour identifier des services et des programmes qui pourraient être désignés à l'avenir
- Augmenter l'information disponible en français sur le site Web du gouvernement
- Augmenter le nombre de services gouvernementaux en ligne offerts en français



La capacité du gouvernement

Les institutions gouvernementales offrent des services en français en partie en fonction de leur effectif bilingue. La Commission de la fonction publique est responsable de faire la liste, pour la fonction publique et Santé Î.-P.-É., des postes désignés bilingues et des employés bilingues n'occupant pas un poste désigné bilingue.

Les chiffres en date du 31 mars depuis 2014 sont présentés dans le tableau comparatif suivant :



Effectif bilingue au sein du gouvernement de l'Î.-P.-É.	2014	2015	2016	2017	2018
Postes désignés bilingues	119	120	116	142	141
Employés bilingues ¹ n'occupant pas un poste désigné bilingue	102	110	120	124	140
Total	221	230	236	266	281

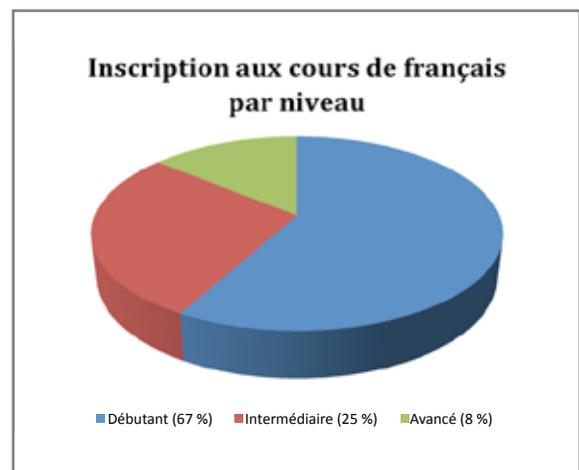
¹Les employés bilingues sont les employés dont les compétences orales en français ont été évaluées par la Commission de la fonction publique et qui ont au moins atteint le niveau « Intermédiaire Plus ».

Le nombre d'employés désireux de faire évaluer leurs compétences orales en français continue d'augmenter.

En 2017-2018, 83 évaluations des compétences orales en français auprès des institutions gouvernementales ont été réalisées, comparativement à 51 évaluations en 2016-2017.

La campagne de sensibilisation à l'évaluation des compétences orales en français menée par la Commission de la fonction publique auprès des institutions gouvernementales assujetties à la *Loi* a continué d'avoir un effet positif pour ce qui est du nombre d'employés suivant des cours de formation linguistique en français. En 2017-2018, le nombre d'inscriptions à la formation linguistique en français a été de 158, comparé à 141 en 2016-2017.

En 2016-2017, de l'information utile au développement d'une nouvelle stratégie de recrutement et de rétention des employés bilingues avait été recueillie grâce à la mise en place de plusieurs groupes à l'interne et à l'externe. Un travail approfondi de recherche et d'analyse avait été notamment réalisé par un expert-conseil. En 2017-2018, la Commission de la fonction publique a dévoilé un document présentant cette nouvelle stratégie. Cette stratégie permet d'assurer un effectif bilingue plus fort pour la fonction publique et Santé Î.-P.-É. dans les années à venir et est utile aux divers intervenants faisant du recrutement pour des postes bilingues, en ce qu'elle leur suggère de nouvelles pistes pour recruter du personnel bilingue et le retenir.



Voici quelques exemples de postes désignés bilingues :

- agent principal bilingue en communications
- adjoint administratif
- agent des normes de sécurité
- agent de traitement des cas d'aide sociale
- préposé aux pensions et aux prestations
- chef de l'équipe de soutien des systèmes de technologie de l'information
- commis judiciaire
- agent de dotation
- préposé au service à la clientèle - Accès Î.-P.-É.
- bibliotechnicien de succursale
- directeur de musée
- conseiller en autisme
- traducteur
- orthophoniste
- thérapeute en santé mentale des enfants
- ergothérapeute



La reddition de compte

La *Loi* prévoit plusieurs mesures de reddition de compte : le mécanisme de plaintes, les plans et rapports annuels des institutions gouvernementales, et le rapport annuel du ministre responsable des Affaires acadiennes et francophones.

Le mécanisme de plaintes

Le mécanisme de plaintes permet au grand public de déposer une plainte lorsqu'une institution gouvernementale ne respecte pas ses obligations en matière de services désignés, de correspondance ou de consultations publiques établies par la *Loi*. Le mécanisme de plaintes comprend deux niveaux. Au premier niveau, la plainte est traitée par le coordonnateur des services en français de l'institution en question, et au deuxième niveau, par l'agent aux plaintes.

Une nouvelle agente aux plaintes, Darlene Arsenault, a été nommée par le ministre en mai 2017. Cela fait suite à la démission de M. Jean-Paul Arsenault, qui a quitté ses fonctions en décembre 2016, soit deux ans avant la fin de son mandat.

En 2017-2018, aucune plainte n'a été soumise par l'entremise du mécanisme de plaintes. Un nouveau document de sensibilisation a été rédigé pour sensibiliser le public au mécanisme de plaintes. Ce document fait partie de la version papier du formulaire de plainte et il est offert en ligne.

Le Secrétariat aux affaires acadiennes et francophones s'est cependant penché sur diverses questions portant sur les services en français non désignés. L'information et les ressources sur le mécanisme de plaintes ont continué d'être offertes en ligne sur le site Web du gouvernement provincial. Parmi cette information et ces ressources, on trouve notamment une liste des services à propos desquels on peut faire une plainte, un aperçu du processus de traitement des plaintes, un formulaire de plainte ainsi que des renseignements sur le mécanisme de plaintes.

Les plans et rapports annuels

La *Loi* prévoit l'élaboration de plans et de rapports annuels par les institutions gouvernementales. Le processus permet aux institutions gouvernementales de planifier, chaque année, des actions dans le but d'améliorer leurs services en français et de rédiger un rapport sur la mise en œuvre du plan par la suite.

La *Loi* demande aux institutions de fournir, dans leur plan annuel, des renseignements sur :

- les services, parmi les services qu'elles offrent, qui sont prioritaires pour la communauté acadienne et francophone;
- leur capacité à offrir des services en français;
- la prestation en français de leurs services désignés, s'il y a lieu.

Dans leur rapport annuel, les institutions doivent également fournir des renseignements sur les plaintes qu'elles ont reçues quant à leur respect de la *Loi*. Pour la période 2017-2018, toutes les institutions gouvernementales assujetties à la *Loi* ont soumis un plan annuel et un rapport annuel.

Le rapport annuel du Ministre

Le présent rapport est le cinquième à être déposé à l'Assemblée législative depuis la promulgation de la *Loi* en décembre 2013. Le rapport du Ministre couvre la période allant du 1^{er} avril au 31 mars, à l'exception du premier rapport, qui couvrait la période du 14 décembre 2013 au 31 mars 2014.

Les activités du Secrétariat aux affaires acadiennes et francophones

Le rôle du Secrétariat aux affaires acadiennes et francophones est de conseiller et d'appuyer le gouvernement sur toute question ayant trait à la communauté acadienne et francophone. Le Secrétariat est aussi responsable de l'application de la *Loi* et de son règlement.

Au cours de l'exercice 2017-2018, le Secrétariat a appuyé les institutions gouvernementales, le Comité consultatif de la communauté acadienne et francophone, le Comité des coordonnateurs des services en français et l'agente aux plaintes dans la mise en œuvre de la *Loi*.

Le Secrétariat a mené le processus de planification des plans et des rapports annuels auprès des coordonnateurs et a appuyé les institutions dans l'élaboration de ces plans et rapports en leur fournissant des modèles et en leur servant d'équipe-ressource.

Le Secrétariat a également continué de mettre au point de nouveaux outils nécessaires à la mise en œuvre de la *Loi*.

Par ailleurs, le Secrétariat a continué de collaborer avec plusieurs intervenants dans le cadre de la mise en œuvre de la *Loi*, notamment grâce au Groupe de travail conjoint sur la *Loi sur les services en français*, auquel participent le Secrétariat, la Société Saint-Thomas-d'Aquin, le Comité consultatif de la communauté acadienne et francophone, le Comité des coordonnateurs des services en français, l'agente aux plaintes, la Commission de la fonction publique et le Réseau santé en français Î.-P.-É.

En 2017-2018, le groupe de travail s'est réuni à deux occasions. Il a discuté et orienté le SAAF sur les sujets suivants : la mise en œuvre de la *Loi*; l'effectif bilingue du gouvernement provincial; la lentille francophone dans l'élaboration des programmes et politiques; le Plan de développement global 2017-2027; l'offre active. De manière générale, la collaboration et la communication au sein de ce groupe se sont accrues.

Au cours de la période 2017-2018, le Secrétariat a maintenu et poursuivi ses relations avec les organismes suivants : la Société Saint-Thomas-d'Aquin, *La Voix acadienne*, le Collège de l'Île, le Réseau santé en français Î.-P.-É., la Coopérative d'intégration francophone, le RDÉE Î.-P.-É. et le Congrès mondial acadien 2019. En plus de ses relations de travail avec ses partenaires, le SAAF a accentué de manière significative ses relations avec le Comité d'organisation du Congrès mondial acadien (CMA 2019), en vue d'établir un partenariat avec le gouvernement provincial.

En 2017-2018, le Secrétariat a administré l'Entente Canada-Île-du-Prince-Édouard pour les services en français 2013-2018. L'Entente Canada-Î.-P.-É. pour les services en français soutient les initiatives du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard pour augmenter sa capacité à offrir des services en français selon les priorités de la communauté acadienne et francophone.

La contribution de Patrimoine canadien pour l'année 2017-2018 était de 1 237 500 \$. Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a égalé ce montant en vue de financer des projets permettant d'améliorer l'offre de services en français. Les trois objectifs du plan stratégique de l'Entente sont les suivants :

- Renforcer le cadre stratégique et le cadre de planification en soutien aux institutions gouvernementales;
- Maintenir une communication et des consultations officielles auprès de la communauté;
- Soutenir la création, la planification et la prestation de services et de programmes de qualité en français.

Le plan stratégique de l'Entente établit six secteurs prioritaires : la culture, les services sociaux, la santé et le mieux-être, le tourisme, l'accès à l'information en français, et la sécurité publique. En tout, 11 institutions gouvernementales ont reçu un financement par l'entremise de l'Entente pour des projets, et 16 postes désignés bilingues ont été financés grâce à l'Entente.

Le Secrétariat a également assuré la gestion de l'Entente Québec-Île-du-Prince-Édouard. Pour l'exercice 2017-2018, plus de 70 000 \$ investis par les deux provinces dans le cadre de cette Entente ont permis la réalisation de sept projets innovants.

Dans le cadre de leur engagement réciproque et de leurs relations bilatérales fortes, l'entente continue de faciliter les relations entre les deux gouvernements sur les questions liées à la Francophonie. Un plan d'action sur cinq ans mis en place par les gouvernements, selon cette entente, permet d'appuyer des initiatives stratégiques et novatrices dans les domaines de l'éducation et la culture, la jeunesse, l'économie, la petite enfance, l'immigration et le tourisme. Dans le cadre de l'Entente signée par les gouvernements des deux provinces pour les exercices 2017-2018 à 2021-2022, l'engagement a été pris d'apporter une contribution minimale de 35 000 \$ en 2017-2018 à 55 000 \$ en 2021-2022, augmentant ainsi chaque année de façon substantielle pour chaque province.

Ces priorités ont été identifiées afin de fournir des pistes d'intervention axées sur les besoins, les attentes et les priorités de la communauté. Ces priorités ont été proposées lors de la conférence entre le Secrétariat aux affaires acadiennes et francophones, le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes et la Société Saint-Thomas-d'Aquin.

En 2017-2018, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a pris part, avec l'assistance du Secrétariat, à la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne, qui a eu lieu les 22 et 23 juin 2017 à Gatineau. Cette conférence, à laquelle ont assisté les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de la Francophonie, a permis d'aborder les sujets suivants : l'accès aux services de justice en français, l'amélioration des services gouvernementaux en français, la collaboration avec les responsables de l'immigration, le corridor patrimonial, culturel et touristique francophone.

Comme tous les autres ministres de la Conférence, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a pris l'engagement d'investir des fonds avec le fédéral afin d'offrir plus de services.



Les progrès réalisés par les institutions gouvernementales

Le site Web du gouvernement provincial

Le site Web du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard, ileduprinceedouard.ca, continue d'être la plateforme principale qui permet d'augmenter l'accès à l'information en français, un secteur prioritaire de la communauté acadienne et francophone. Les institutions s'en servent notamment pour publier des renseignements utiles sur les programmes et services gouvernementaux. Comme chaque page du site Web peut être traduite, le site Web permet de publier continuellement de la nouvelle information en français. En date de la fin de l'exercice du rapport, le site comptait 1623 pages en français.

Le site Web permet également d'offrir des services en ligne en français. En date de la fin de l'exercice du rapport, le site comptait 50 services en ligne offerts en français.

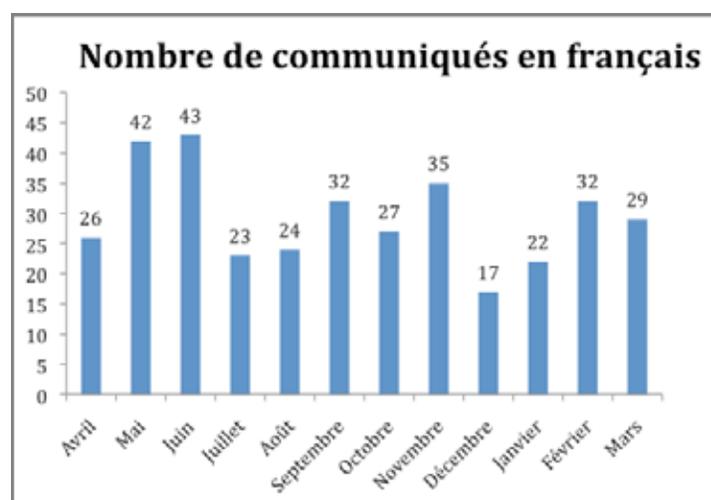
Soulignons aussi que des efforts sont déployés pour traduire les pages les plus consultées par les utilisateurs naviguant sur le site Web au moyen de son interface française, en utilisant des outils de recherche et d'analyse de données.

Les nouvelles du gouvernement en français

Au cours de 2017-2018, le gouvernement a diffusé 352 communiqués de presse en français sur un total de 394 – 89 % des communiqués ont donc été diffusés en français. Plusieurs de ces communiqués ont porté sur des services et des programmes offerts par le gouvernement.

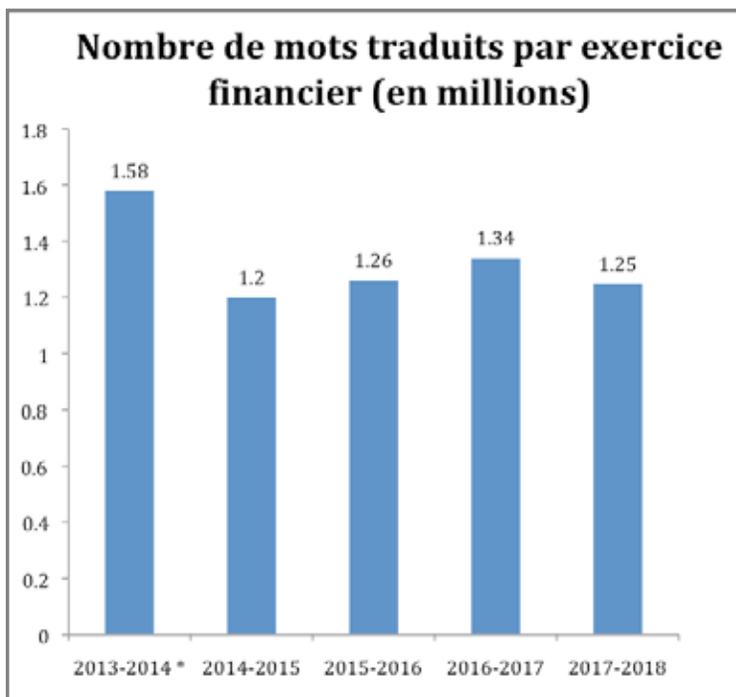
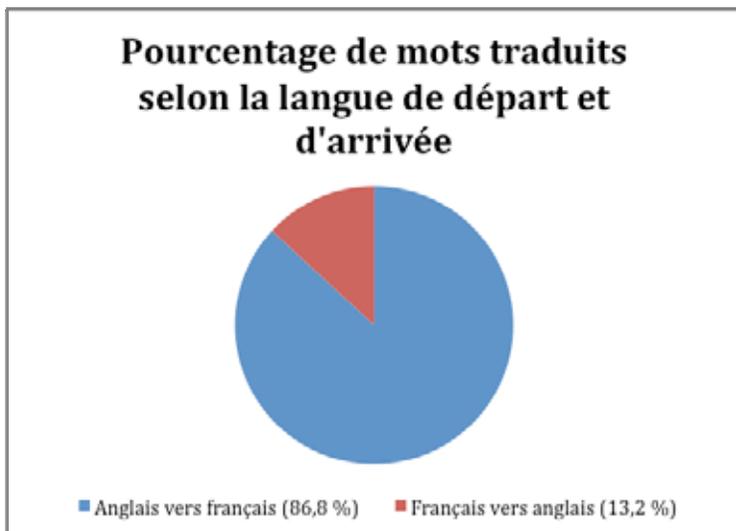
Exemples des sujets abordés :

- Augmentation du salaire minimum
- Alertes d'urgence sans fil : bientôt accessibles sur votre appareil mobile
- Enseignants formés en santé mentale
- De nouveaux investissements pour la petite enfance
- Financement renouvelé jusqu'en 2022 pour le Centre de santé de Tignish
- Un rapport trace la voie pour les enfants insulaires
- Le premier ministre donne le coup d'envoi des Rendez-vous de la Francophonie 2018 à l'Île-du-Prince-Édouard
- De nouveaux psychiatres exercent dans la province
- Logements pour aînés : les promoteurs immobiliers invités à faire des soumissions
- Des partenariats communautaires contribueront à la prospérité des Insulaires au sein d'une économie en croissance
- Annonce par le gouvernement d'un cadre de référence sur la légalisation du cannabis



Le Service de traduction

Le Service de traduction du gouvernement provincial joue un rôle clé dans l'offre de services en français par les institutions gouvernementales. Le Service permet notamment aux institutions gouvernementales d'accroître la quantité d'information offerte en français. En 2017-2018, le Service de traduction a traduit 1,25 million de mots, dont 86,8 % ont été traduits de l'anglais vers le français et 13,2 %, du français vers l'anglais.



*Pour l'année 2013-2014, le nombre comprend la traduction faite pour Î.-P.-É. 2014 inc., organisme responsable des célébrations du 150^e anniversaire de la Conférence de Charlottetown en 2014.

Les faits saillants

Pendant l'exercice financier, les institutions gouvernementales ont mis en œuvre leurs plans annuels pour l'exercice 2017-2018. Elles ont par la suite soumis un rapport annuel au ministre responsable des Affaires acadiennes et francophones. Des faits saillants et les progrès réalisés au cours de l'exercice sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Agriculture et Pêches

- Le Ministère a mis au point un plan de communication en français pour son programme de sécurité alimentaire des collectivités et de sensibilisation à une saine alimentation.
- Plusieurs documents publics ont été publiés en français, dont le plan stratégique du Ministère, les lignes directrices du programme de sécurité alimentaire des collectivités et de sensibilisation à une saine alimentation, et le rapport des consultations sur l'élaboration du prochain cadre stratégique.
- Dans le cadre du Mois de sensibilisation à l'agriculture, le Ministère a appuyé l'impression de livres en français qui ont ensuite été distribués aux élèves de la 3^e année à l'Île-du-Prince-Édouard.

Bureau du Conseil exécutif

- La Division des communications et de la participation citoyenne a suivi une nouvelle pratique permettant de mieux promouvoir les communiqués en français et d'augmenter l'information publiée sur les médias sociaux. Divers messages en français sont également parus sur les pages Facebook du gouvernement provincial.
- Le Secrétariat aux affaires acadiennes et francophones a continué de gérer l'Entente Canada-Île-du-Prince-Édouard relative aux services en français, qui a permis d'accorder du financement à 11 institutions gouvernementales pour appuyer la planification et la prestation de services et de programmes en français et de qualité à la communauté acadienne et francophone. Au total, 38 projets ont été financés dans des secteurs prioritaires.
- En mars 2018, la Division des communications et de la participation citoyenne a accueilli une nouvelle agente principale des communications bilingue. La personne en poste doit notamment appuyer l'utilisation du français dans chaque ministère en fournissant des conseils à cet égard aux autres agents des communications. Le nouveau poste, financé en partie par l'Entente Canada-Île-du-Prince-Édouard relative aux services en français, aidera à mieux servir la communauté acadienne et francophone.

Commission de la fonction publique de l'Î.-P.-É.

- Le rapport annuel de la CFP comportait une section en français. Le sondage sur l'engagement des employés a également été offert en français.
 - Toutes les offres d'emplois bilingues ont été publiées sur les médias sociaux.
-

Commission de réglementation et d'appels de l'île

- Des avis ont été publiés en français dans *La Voix acadienne*.
- Tous les communiqués émis par la Commission ont été diffusés en anglais et en français.
- Le message de la présidence a été publié en anglais et en français dans le rapport annuel de la Commission.

Commission des accidents du travail de l'Î.-P.-É.

- La CAT a amélioré l'accès à l'information sur ses programmes et services en augmentant le contenu disponible en français sur son site Web.
- La CAT a augmenté le volume de ses communications en français en faisant traduire tous ses communiqués liés à la sécurité; en publiant une version française de la vidéo *Working to Well (Travailler à sa santé)*; et en faisant traduire le contenu Web portant sur le prix Safety Matters et le programme de leadership en SST.
- La demande de services en ligne en français a été suivie afin d'établir des priorités pour le développement des services en français.

Commission des droits de la personne de l'Î.-P.-É.

- Le processus de demande et de plainte de la Commission est maintenant offert en français. Les guides et formulaires connexes sont disponibles sur son site Web.
- Les fiches d'information sur les droits de la personne ont été traduites en français. On a produit des exemplaires papier et publié les fiches en ligne.
- La Commission a offert davantage de publications et de présentations éducatives en français.

Communautés, Terres et Environnement

- Certains des communiqués ordinaires ont été traduits en français.
- Des services d'interprétation en français ont été offerts lors de réunions publiques tenues dans des collectivités acadiennes.
- Des employés bilingues ont été mis en poste à des points de services publics.

Développement économique et Tourisme

- En 2017-2018, Tourisme Î.-P.-É. a offert des ateliers sur la production de recettes et le service à la clientèle dans toute la province, y compris un en français.
 - Des parties de campagnes de marketing ont été diffusées en français par Radio-Canada, La Presse et TVA, entre autres.
 - En 2017-2018, le Ministère a ajouté des publications en français dans les médias sociaux.
-

Développement rural et régional

- Les outils afférents à l'Initiative de croissance rurale, par exemple les formulaires de demande et les lignes directrices, ont tous été produits en anglais et en français pour servir les clients dans toute la province.
- Le ministère du Développement rural et régional a aidé d'autres ministères en offrant l'appui de sa ressource humaine bilingue lors de consultations.
- Toutes les interventions menées au sein des collectivités acadiennes et francophones de l'Île ont été effectuées en français par la ressource humaine bilingue.

Éducation, Développement préscolaire et Culture

- Les communiqués ont été traduits en français. Les consultations publiques et les séances d'information ont été offertes en anglais et en français, tout comme les communications et le contenu destiné aux médias sociaux.
- En 2017-2018, le Ministère a augmenté de façon importante la participation aux activités culturelles et éducatives en français, et a produit plus de matériel, de notes d'allocution et d'entrevues avec les médias en français.

Finances

- Grâce au lancement d'un nouveau service de souscription Web par les Services partagés en technologie de l'information, le Ministère a été en mesure d'envoyer des avis en français pour les fermetures de routes, les retards causés par les tempêtes et les appels d'offres pour les projets de marchés publics, entre autres.
- Des services d'interprétation ont été offerts aux consultations prébudgétaires à Summerside. Le contenu Web et le matériel lié aux commentaires soumis en ligne étaient offerts en anglais et en français.
- Le service d'appels d'offres et de marchés publics en ligne a été offert en français. En outre, 55 des formulaires ont été traduits en français.

Innovation Î.-P.-É.

- Des employés internes d'Innovation Î.-P.-É. offrent des services publics en français. Lorsque cela n'est pas possible, un protocole d'entente habilite le RDÉE à fournir des services d'interprétation ou de traduction pour appuyer la prestation de service.
 - Innovation Î.-P.-É. a fait traduire tout le contenu du site launchpadpei.com en 2017-2018.
 - Trois membres du personnel d'Innovation Î.-P.-É. se sont classés au niveau « avancé plus » ou à un niveau plus élevé à la suite de leur évaluation orale. Ils peuvent donc offrir des services en français sur demande.
-

Justice et Sécurité publique

- Les pages Web portant sur la prévention des incendies et les services d'incendie ont été traduites en français.
- La plupart des communications planifiées par Sécurité publique pour les médias sociaux ont été affichées en français.
- Initiatives de collaboration avec des intervenants de la communauté acadienne et francophone : rétroaction pour moderniser la *Freedom of Information and Protection of Privacy Act* (loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée), Bureau de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée, de novembre 2017 à février 2018; rétroaction sur le sondage portant sur la légalisation du cannabis à l'Île-du-Prince-Édouard, août 2017.

Main-d'œuvre et Études supérieures

- Le *Guide to Employment Standards (Guide relatif aux normes d'emploi)* a été traduit en français et publié sur le site Web du Ministère.
- Les communiqués à grande échelle traitant de Compétences Î.-P.-É. et publiés dans les journaux anglophones sont également parus dans *La Voix acadienne*. On a aussi installé des enseignes en français pour faire la promotion du salon de l'emploi annuel de Compétences Î.-P.-É.
- Le document *Recruit, Retain and Repatriate: A Population Action Plan for Prince Edward Island* a été traduit en français (*Recrutement, maintien et rapatriement : Un plan d'action pour la population de l'Île-du-Prince-Édouard*).

Musée et Fondation du patrimoine de l'Î.-P.-É.

- L'organisme a ajouté de l'information en français à son site Web, l'objectif final étant de le rendre complètement bilingue.
- En décembre 2017, deux services ont été désignés au Musée acadien : l'offre d'information sous toute forme dans le cadre ou à l'appui d'expositions permanentes ou temporaires au Musée acadien; et tous les services offerts en personne au Musée acadien, y compris les services aux visiteurs, les services d'interprétation, les services d'appui à la recherche et les programmes d'interprétation et d'éducation.
- L'institution a veillé à ce que les employés temporaires et les employés d'été soient bilingues pour qu'ils puissent parler des programmes et services dans les deux langues.

Régie des alcools de l'Î.-P.-É.

- La Régie a produit les enseignes de la campagne « Test 30 » dans les deux langues pour ses magasins. Chaque magasin a reçu au moins une enseigne bilingue.
 - Dans le cadre de la campagne « Test 30 », un livret sur la pratique responsable du commerce a été traduit en français.
 - Le livret *Host: A Guide for Responsible Entertaining* a été traduit en français (*Hôte : Un guide pour recevoir de façon responsable*).
-

Santé et Mieux-être

- La section d'hygiène de l'environnement du Bureau du médecin hygiéniste en chef a produit des enseignes en français au besoin. Celles-ci sont généralement affichées dans les écoles de la Commission scolaire de langue française.
- En 2017-2018, le Bureau du médecin hygiéniste en chef s'est donné pour priorité de répondre aux besoins des Insulaires francophones en veillant à ce que les renseignements importants soient disponibles en anglais et en français. Le Bureau a donc produit du matériel en français.
- En 2017-2018, le Ministère a offert des ressources financières et humaines à l'Académie Jeunesse, un programme de leadership visant les jeunes francophones de 15 à 20 ans, ainsi qu'aux Jeux de l'Acadie régionaux qui ont eu lieu à Fredericton, au Nouveau-Brunswick.

Santé Î.-P.-É.

- Toutes les pages d'information de Santé Î.-P.-É. et tous les services gouvernementaux en ligne relevant de l'organisme sont disponibles en français.
- Le service d'information de télésanté est maintenant un service désigné. Les personnes appelant au 811 peuvent obtenir un service en français.
- En janvier 2018, l'un des postes d'assistant(e) dentaire de Santé Î.-P.-É. a été désigné bilingue.

Services à la famille et à la personne

- Du contenu Web a été traduit pour dix programmes clés, dont les services de logement, le programme de rénovation du logement, le programme de réparations domiciliaires pour aînés et le programme pour les aînés « En sécurité chez soi ».
- La ministre Mundy a envoyé une lettre à la PEI Association of Social Workers dans laquelle elle demande d'accorder la priorité aux candidats francophones lorsque l'association recrutera des membres pour siéger au Conseil d'inscription en travail social.
- Le Ministère a tenu des consultations publiques en anglais et en français sur l'*Adoption Act* (loi sur l'adoption), le Plan d'action sur le logement provincial et la transformation du Programme de soutien aux personnes handicapées.

Société de gestion des déchets de l'île

- Le directeur général de la SGDÎ a émis une directive selon laquelle tout l'affichage créé pour les sites publics doit être dans les deux langues officielles.
 - Tous les documents créés par la SGDÎ ont été produits en anglais et en français. Toutes les publicités payées sont également parues dans *La Voix acadienne*, et une chronique bimensuelle a été publiée en français grâce à un partenariat avec *La Voix acadienne*.
 - La SGDÎ a pris part à plusieurs activités communautaires destinées à un public francophone. Pour ce faire, la société a créé une présentation PowerPoint et du matériel connexe en français.
-

Transports, Infrastructure et Énergie

- Les nouveaux panneaux de signalisation et ceux de remplacement ont été évalués et, là où la *Loi sur les services en français* l'exigeait ou au besoin, produits en anglais et en français.
 - Le Ministère s'est assuré que tous les renseignements pertinents étaient affichés en anglais et en français sur son site Web.
 - Les commis occupant un poste désigné bilingue à Accès Î.-P.-É. ont offert des services en français. Le Ministère a également ajouté la mention « Je parle français » à côté du nom des employés bilingues dans sa liste d'employés en ligne.
-



Les progrès à venir

Le gouvernement poursuit la mise en œuvre de la *Loi*, tout en harmonisant les priorités de la communauté acadienne et francophone avec la capacité du gouvernement à offrir des services y répondant.

Les initiatives suivantes sont prévues pour l'exercice 2018-2019 :

- La célébration du 5^e anniversaire de la promulgation de la *Loi*.
- La signature d'une nouvelle Entente Canada-Î.-P.-É. sur les services en français.

Suite aux recommandations du Comité consultatif de la communauté acadienne et francophone, le gouvernement envisage la désignation d'autres services en 2018-2019.

- À l'été 2018, il est prévu que les services ci-dessous deviennent des services désignés :
 - le programme de partenariat culturel communautaire, par le ministère de l'Éducation, du Développement préscolaire et de la Culture;
 - les services offerts en personne au centre Accès Î.-P.-É. de Wellington, par le ministère des Transports, de l'Infrastructure et de l'Énergie;
 - les services d'encadrement pour les éducateurs de la petite enfance, par le ministère de l'Éducation, du Développement préscolaire et de la Culture.
- À l'automne 2018, le processus de désignation sera entamé pour les services suivants :
 - le 911;
 - contribuons à l'Î.-P.-É.;
 - les services de soins à domicile;
 - les services au Foyer Summerset.

